


PROCEDURE DE GESTION DU PERSONNEL	
Indication Géographique Protégée MELON DU HAUT-POITOU	
PR /MEL /10 - Révision 0 – mars 2014	
Visa du Responsable Qualité	Visa du Président 

1. OBJET DE LA PROCEDURE

La procédure a pour objet de définir les modalités de gestion du personnel responsable du contrôle interne, et de celles de son remplacement en cas de maladie, maternité, accident du travail, ou tout autre raison.

2. DESTINATAIRES

- ☞ Les membres du Conseil d'Administration.
- ☞ L'organisme certificateur.

3. RESPONSABLES DE LA PROCEDURE

Les membres du Conseil d'Administration

4. DOCUMENT DE REFERENCE

- Plan de contrôle Melon du Haut-Poitou IG 14/95 en vigueur

5. DESCRIPTION DE LA PROCEDURE

Le contrôle interne est effectué par un salarié embauché par le Syndicat des Producteurs de Melons du Haut-Poitou, en plus de toutes les autres missions qui lui ont été confiées dans l'annexe de son contrat de travail.

Le salarié est reconnu comme technicien responsable du contrôle interne par l'organisme certificateur, suite à l'examen de son dossier de qualification.

Dans le cadre du remplacement du salarié en poste pour les raisons citées dans l'objet de la procédure, le salarié remplaçant devra :

- ⇒ Être titulaire d'un diplôme agricole de niveau 4 minimum, et du permis B,
- ⇒ Avoir une 1^{ère} expérience professionnelle dans le milieu agricole,
- ⇒ Avoir des connaissances de base en matière de bureautique et informatique,
- ⇒ Être autonome et rigoureux, avoir des capacités relationnelles, et de discrétion.

LISTE DE DIFFUSION : DI /MEL /01

**DOCUMENT : PROCEDURE DE GESTION ET SUIVI DES NON-CONFORMITES
CLIENTS**

CODE : PR /MEL /09

N° révision	DATE	DESTINATAIRE
0	27 mars 2014	Emmanuel LECLUSELLE - AVICERT